

OBJET: REUNION ANNUELLE DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN DU CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL CNUCED/GATT (SEIZIEME SESSION)

1. LA SEIZIEME REUNION ANNUELLE DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN DU CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL CNUCED/GATT SE TIENDRA AU PALAIS DES NATIONS (SALLE XVIII), A GENEVE, DU 21 (10 HEURES) AU 29 MARS 1983. LE GROUPE EXAMINERA LES ACTIVITES DU CENTRE ET FERA DES RECOMMANDATIONS AU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT DE LA CNUCED ET AU CONSEIL DES REPRESENTANTS DU GATT.

2. LE GROUPE CONSULTATIF SERA SAISI DES DOCUMENTS CI-APRES: ORDRE DU JOUR PROVISoire DE LA SESSION (ITC/AG(XVI)/L/54); RAPPORT ANNUEL SUR LES ACTIVITES DU CCI EN 1982 (ITC/AG(XVI)/86 ET ADD.1); RAPPORT SUR L'EVALUATION DU PROGRAMME DU CCI SUR LES OPERATIONS ET LES TECHNIQUES D'IMPORTATION (ITC/AG(XVI)/85); TROISIEME PROGRAMME A MOYEN TERME DU CCI, 1983-1985 (ITC/AG(XVI)/84); NOTE DU SECRETARIAT SUR LA FAISABILITE ET LES AVANTAGES D'UNE MODIFICATION DU STATUT DU CCI VIS-A-VIS DU PNUD (ITC/AG(XVI)/83). CES DOCUMENTS SONT EN COURS DE DISTRIBUTION.

3. LES GOUVERNEMENTS DES ETATS MEMBRES DE LA CNUCED ET DU GATT SONT INVITES A ENVOYER DES REPRESENTANTS A LA REUNION DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN. IL EST RECOMMANDE QUE LES REPRESENTANTS SOIENT CHOISIS PARMIS LES HAUTS FONCTIONNAIRES QUI S'OCCUPENT DE LA PROMOTION DES ECHANGES COMMERCIAUX OU DU DEVELOPPEMENT DU COMMERCE EXTERIEUR EN GENERAL. IL EST PARTICULIEREMENT SOUHAITABLE QUE LES PAYS EN DEVELOPPEMENT, A QUI LES SERVICES DU CENTRE SONT DESTINES, SOIENT REPRESENTES COMME IL CONVIENT.

4. CONFORMEMENT A LA DECISION PRISE PAR LE GROUPE CONSULTATIF COMMUN A SA QUINZIEME SESSION, LE COMITE TECHNIQUE NE SE REUNIRA PAS EN 1983. LE GROUPE A DONC RECOMMANDE VIVEMENT QUE (CITATION) LES DELEGATIONS GOUVERNEMENTALES A LA REUNION DU GROUPE EN 1983 COMPRENENT DES EXPERTS NATIONAUX DE FACON A NE PAS PERDRE LE BENEFICE D'UN APPORT DE COMPETENCES TECHNIQUES QUI, JUSQU'A MAINTENANT, A CONTRIBUE A ASSURER LE SUCCES DES REUNIONS DU CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL. (FIN DE CITATION) (ITC/AG(XV)/81, PARAGRAPHE 72).

5. LA REUNION EST OUVERTE AUX INSTITUTIONS SPECIALISEES ET ORGANISMES DES NATIONS UNIES, DE MEME QU'AUX OBSERVATEURS D'AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES S'INTERESSANT A LA PROMOTION DES ECHANGES COMMERCIAUX.

6. LES PARTICIPANTS SONT PRIES DE COMMUNIQUER LE NOM DE LEURS REPRESENTANTS A LA REUNION DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN, AVANT LE 10 MARS 1983, AU CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL CNUCED/GATT, PALAIS DES NATIONS, 1211 GENEVE 10 (TELEX NO 28.90.52 ITC CH).

G. COREA

A. DUNKEL